



Le Saint-Siège

*Message au Dr Rafaël Salas,
Secrétaire général de la Conférence internationale 1984
sur la Population et Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la Population**

7 juin 1984

Au docteur Rafaël M. Salas, Secrétaire général de la Conférence internationale 1984 sur la population et directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les activités concernant la population.

1. Je suis heureux de vous accueillir ici aujourd'hui et de partager avec vous quelques réflexions sur la Conférence internationale sur la population, pour laquelle vous avez été désigné Secrétaire général. Cette Conférence, qui doit se tenir à Mexico en août 1984, fournit l'occasion de réexaminer les très importantes questions liées à l'augmentation ou au déclin de la population quelque dix ans après la Conférence mondiale de 1974 sur la population. Pendant ces années, le Saint-Siège a suivi les discussions sur ce sujet et a étudié les implications des facteurs démographiques pour la famille humaine tout entière. Il est bien évident que la situation de la population à l'échelle mondiale est des plus complexes et varie selon les régions. Derrière les faits démographiques se cachent de nombreuses questions imbriquées qui touchent à l'amélioration des conditions de vie, de manière que les hommes puissent vivre dans la dignité, la justice et la paix, en exerçant le droit que Dieu leur donne de fonder des familles, de procréer et d'élever des enfants, conformément à leur destinée éternelle d'être unis à un Dieu aimant qui les a créés. Ainsi l'Église catholique regarde positivement le souci d'améliorer les systèmes d'éducation et de santé, de reconnaître le rôle des personnes âgées, de permettre davantage aux hommes d'être des agents actifs dans le processus de développement et dans la construction d'un nouveau système économique global, fonde sur la justice et l'équité.

2. L'Église reconnaît le rôle des gouvernements et de la communauté internationale pour étudier et affronter dans un esprit de responsabilité le problème de la population dans le contexte du bien commun de chaque nation et de l'humanité tout entière, et en vue de ce même bien commun

(Populorum progressio, 37). Mais la politique démographique ne doit pas regarder les hommes comme de simples chiffres, ou seulement par rapport à l'économique, ou enfin sur la base de tel ou tel préjugé. Elle doit respecter et promouvoir la dignité et les droits fondamentaux de la personne humaine et de la famille.

La dignité de la personne humaine - de toutes les personnes -, son caractère unique et sa capacité de contribuer au bien-être de la société sont de la plus haute importance pour l'Église dans le débat sur la population. L'Église croit en effet que la dignité humaine repose sur le fait que Dieu a créé chaque personne, que nous avons été rachetés par le Christ et que, selon le plan divin, nous nous réjouissons avec Dieu à jamais. L'Église doit toujours être le signe et la garantie du caractère transcendant de la personne humaine (cf. Gaudium et spes, 76), redonnant courage à ceux qui, sans cela, risqueraient de perdre l'espoir de voir s'améliorer leur situation actuelle. Cette conviction que l'Église partage avec d'autres est en harmonie avec les désirs les plus secrets du cœur humain et répond aux aspirations les plus profondes de la personne humaine. La dignité de la personne humaine est donc une valeur d'importance universelle, qui est soutenue par des hommes de différents arrière-plans religieux, culturels et nationaux. Cet accent mis sur la valeur de la personne exige le respect de la vie humaine, qui est toujours un splendide don de la bonté de Dieu. Face au pessimisme et à l'égoïsme qui jette une ombre sur le monde, l'Église se dresse en faveur de la vie et invite à faire des efforts toujours plus grands pour remédier aux situations qui menacent ou diminuent la valeur de la vie humaine et la joie de vivre. Je voudrais rappeler ici le passage de mon exhortation apostolique Familiaris consortio, reflet du consensus du Synode des évêques sur la famille dans le monde moderne, qui s'est tenu en 1980: "L'Église est appelée à manifester de nouveau à tous, par une conviction plus vive et plus ferme, sa volonté de promouvoir la vie humaine par tous les moyens et de la défendre contre toute menace, en quelque condition et à quelque stade de développement qu'elle se trouve.

C'est pourquoi l'Église condamne comme une grave offense à la dignité humaine et à la justice toutes les activités des gouvernements ou des autres autorités publiques qui essaient de limiter en quelque manière la liberté des conjoints dans leurs décisions concernant les enfants. Par conséquent toute violence exercée par des autorités en faveur de la contraception, voire de la stérilisation ou de l'avortement provoque, est à condamner absolument et à rejeter avec force. En même temps, il faut stigmatiser comme gravement injuste le fait que dans les relations internationales, l'aide économique accordée pour la promotion des peuples soit conditionnée par des programmes de contraception, de stérilisation et d'avortement provoque " (n. 30.)

Les expériences et les tendances de ces dernières années font clairement apparaître les effets profondément négatifs des programmes de contraception. Ces programmes ont accru la permissivité sexuelle et favorise la conduite irresponsable avec de graves conséquences. en particulier pour l'éducation des jeunes et la dignité de la femme. La notion même de "paternité responsable" et "de planification familiale" a été violée par la distribution de contraceptifs aux adolescents. En outre, des programmes de contraception on est passé en fait bien souvent à la

pratique de la stérilisation et de l'avortement, financée par les gouvernements et les organisations internationales.

3. L'Église met l'accent sur l'importance de la famille, "cellule naturelle et fondamentale de la société, qui a droit à la protection de la société et de l'État, (cf. Déclaration universelle des Droits de l'homme. 16, 3). A la demande du Synode international des évêques, le Saint-Siège lui-même a publié une charte des droits de la famille où il « invite instamment tous les États, les organisations internationales et toutes les institutions et personnes intéressées à promouvoir le respect de ces droits et à assurer leur reconnaissance effective et leur mise en application » (Préambule L.). Dans ce document, la famille est considérée comme "une communauté d'amour et de solidarité, apte de façon unique à enseigner et à transmettre les valeurs culturelles, éthiques, sociales, spirituelles et religieuses essentielles au développement et au bien de ses propres membres et de la société" (Préambule, E). La famille est vraiment une communauté de personnes liées entre elles par l'amour, par le souci mutuel, par des engagements envers le passé et l'avenir. Si les premiers membres de la famille sont les époux et leurs enfants, il est important de ne pas oublier que la famille est aussi une communauté où les différentes générations se rassemblent, et que sa force consiste à procurer un lieu d'identité et de sécurité à tous ceux qui font partie de la parenté et tous ceux qui s'assimilent à la famille.

La famille joue un rôle unique et irremplaçable pour transmettre le don de la vie et fournir le meilleur cadre à l'éducation des enfants et à leur entrée dans la société. C'est tout d'abord dans la famille que l'enfant trouve amour et acceptation à partir du moment de la conception et tout au long du processus de croissance et de développement. L'incertitude devant l'avenir ne doit pas diminuer notre espoir et notre joie dans l'enfant. Aujourd'hui plus que jamais nous devons réaffirmer notre croyance en la valeur de l'enfant et dans la contribution que l'enfant d'aujourd'hui peut apporter à la famille humaine tout entière. Comme je l'ai déjà déclaré à l'assemblée générale des Nations Unies: "... Je désire, en présence de nombreuses nations du monde qui sont ici réunies, exprimer la joie que constituent pour chacun d'entre nous les enfants, printemps de la vie, anticipation de l'histoire à venir de chacune des patries terrestres. Aucun pays du monde, aucun système politique ne peut songer à son propre avenir autrement qu'à travers l'image de ces nouvelles générations qui, à la suite de leurs parents, assumeront le patrimoine multiforme des valeurs, des devoirs, des aspirations de la nation à laquelle elles appartiennent, en même temps que le patrimoine de toute la famille humaine. La sollicitude pour l'enfant, dès avant sa naissance, dès le premier moment de conception, et ensuite au cours de son enfance et de son adolescence, est pour l'homme la manière primordiale et fondamentale de vérifier sa relation à l'homme.

4. Pourtant, nous savons tous que la décision des parents de procréer et d'élever des enfants n'est pas toujours facile et exige parfois des sacrifices. L'Église en a une conscience réaliste, et son enseignement sur la paternité responsable a pour but d'aider les couples mariés - qui seuls ont le droit de procréer - à prendre ce qui doit être une décision libre, informée et mutuelle, touchant l'espacement des naissances et la dimension de la famille. Cette décision doit reposer

sur la conscience généreuse, approfondie dans la prière, qu'ils sont les associés de Dieu dans l'œuvre de la création, et qu'ils ont des responsabilités à l'égard d'eux-mêmes, de leurs enfants, de leur famille et de la société. Ce doit être une décision fondée sur des méthodes moralement acceptables d'espacement ou de limitation des naissances, au sujet desquelles l'Église a le droit et le devoir de parler. Par ailleurs, c'est le rôle des gouvernements et des organisations internationales d'aider les couples mariés, en créant un ordre socio-économique favorable à la vie familiale, à la procréation et à l'éducation des enfants, et en fournissant des informations exactes sur la situation démographique de manière que les couples puissent assumer comme il faut leurs devoirs et mettre en œuvre leurs capacités.

5. Une attention particulière doit être apportée au rôle de la femme dans la société moderne. Il est important d'améliorer le statut de la femme. A cet égard, nous ne devons pas oublier la contribution que la femme apporte au foyer et son unique capacité d'élever le tout petit enfant et de guider l'enfant devenu plus grand dans la première étape de l'éducation. Cette contribution particulière de la femme est souvent négligée ou restreinte en faveur de considérations économiques ou de possibilités d'emploi, ou même parfois dans le but de réduire le nombre des enfants. Des efforts continus doivent être faits pour assurer la pleine intégration de la femme dans la société, tout en reconnaissant comme il convient son important rôle social en tant que mère. Cela doit comprendre les soins de santé pour la mère et l'enfant, des congés de maternité appropriés et des suppléments aux revenus de la famille.

L'Église connaît aussi les initiatives en faveur des personnes âgées patronnées par l'UNFPA (Fonds des Nations Unies pour les activités concernant la population). Le nombre des personnes âgées s'accroît dans la plupart des pays. Leurs besoins sont souvent négligés, de même que leur contribution à la société. Elles apportent pourtant de l'expérience, de la sagesse et une patience particulière pour résoudre les problèmes humains: elles peuvent et doivent être des membres actifs de la société contemporaine.

6. Les rapports entre population et développement font l'objet d'une grande attention. Il est largement admis que la politique de la population n'est qu'une partie d'une stratégie globale de développement. Une fois de plus, l'Église souligne que ce sont les besoins des familles qui doivent être avant tout pris en considération dans les stratégies de développement, que les familles doivent être encouragées à prendre des responsabilités dans la transformation de la société et à être des participants actifs dans le processus de développement. Mais le développement lui-même doit être davantage que la poursuite d'intérêts matériels; il doit comporter une vision plus globale qui respecte et satisfasse les besoins spirituels aussi bien que matériels de chaque personne et de l'ensemble de la société. En un mot, les stratégies de développement doivent reposer sur un ordre socio-économique mondial orienté vers un partage équitable des biens créés, une gestion respectueuse de l'environnement et des ressources naturelles, et le sens de la responsabilité morale et de la coopération entre les nations, afin d'accéder à la paix, à la sécurité et à la stabilité économique pour tous. Surtout, le développement

ne doit pas être interprété uniquement en terme de contrôle de la population, et les gouvernements ou les agences internationales ne doivent pas faire dépendre l'aide au développement de la réalisation des objectifs de planification familiale.

En terminant, monsieur le Secrétaire général. je voudrais vous inviter, ainsi que tous les participants de la Conférence internationale 1984 sur la population, à aborder les questions liées à la population avec une confiance renouvelée dans la personne humaine et dans le pouvoir dont disposent les valeurs morales et spirituelles pour contribuer à la vraie solution des problèmes humains d'aujourd'hui. Que Dieu lui-même vous aide à réaliser cette importante tâche.

**La Documentation Catholique* n.1879 p.780-782.

L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.26 p.2.

© Copyright 1984 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana